

Mercredi 5 janvier 2022

E-mai : fodgfip44@gmail.com

Audioconférence Finances du mercredi 5 janvier 2022

En guise de vœux

Deux jours après la mise en œuvre des nouvelles mesures gouvernementales, les fédérations ont été invitées à une audioconférence, présidée par Madame la Secrétaire Générale du ministère ce 5 janvier.

Dans un temps aussi court, difficile de faire un point exhaustif de la situation dans les services et d'avoir les remontées d'éventuels dysfonctionnements locaux.

D'autant plus, qu'aucune statistique n'a été communiquée depuis plusieurs semaines par le ministère, sur le nombre d'agents malades, cas contact ou en télétravail.

Malgré les engagements pris la semaine passée, aucune information n'a été communiquée aux fédérations sur la situation en outre-mer.

Seule information qui a pu nous être transmise : le triplement d'agents malades entre les semaines 51 et 52 (plus de 1 500).

Télétravail

Mesure la plus emblématique dans le nouveau protocole, elle est également celle qui apporte le plus d'interrogations et parfois de crispations.

FO Finances a fait part des informations paradoxales qui remontent depuis deux jours.

D'un côté est pointée la réticence des chefs de service pour accorder le quatrième jour de télétravail sollicité par nos collègues et recommandé

par le gouvernement.

Le Secrétariat Général se réfugie sur la notion de nécessité de service pour refuser cette journée.

Dans le même temps, des remontées locales nous font part de la difficile acceptabilité par les agents des trois jours de télétravail contraints.

Ils ont le fort sentiment que tout est fait pour qu'ils soient dans l'obligation de « travailler avec le virus » et que « le vivre avec le virus » passe au second plan.

Comme **FO Finances** l'annonçait dans son précédent compte rendu, les dernières mesures, concernant la réduction de la durée d'isolement pour les malades et cas contacts, en sont l'illustration.

Pendant ce temps, des plaisirs simples de la vie leurs sont interdits. L'acceptabilité des contraintes en devient de fait plus aléatoire.

L'uniformisation des trois jours de télétravail interroge nombre d'agents, entre ceux exerçant dans des grandes agglomérations où les transports en commun sont largement utilisés et leurs collègues utilisant leur propre véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail.

De même, difficile de comprendre l'uniformisation de ces trois jours, entre ceux travaillant en open-space et ceux ayant un bureau individuel ou à deux.



Comme d'habitude certains directeurs zélés font preuve d'une « grande pédagogie », Pour exemple, citons l'un d'entre eux s'adressant à ses chefs de service : « *les services civiques, apprentis et auxiliaires ne sont pas concernés par le télétravail car ils ne sont pas dans Sirhius* ». Cette affirmation est d'abord erronée si ces agents exercent sur des fonctions télétravaillables.

De plus ce langage "courtois" est en ligne avec celui exprimé ces derniers temps au plus haut niveau de l'État !

Écoles de formation

FO Finances s'étonne de la disparité des situations entre les directions.

Alors que la décision du présentiel a été actée par le gouvernement, ce qui est pour le moins contradictoire



dans la période, chaque direction de Bercy semble faire comme elle l'entend.

Un point de situation sera présenté par le Secrétariat Général prochainement.

Pendant ce temps-là, le nombre d'agents testés positifs aura le temps d'exploser !

NB : suite à la visioconférence « DRFiP44 » du mardi 4 janvier 2022, **FO** a interrogé la direction sur ce sujet, par courriel (n'ayant pas eu la réponse lors de la réunion).

La DRFiP44 a répondu qu'à ce stade, « *les consignes de la DGFIP sont le maintien des formations en présentiel, bien entendu dans le respect des gestes barrières et des jauges qui restent inchangées pour le moment. Les formations programmées restent donc d'actualité* ».

La DRFiP44 nous dit que, bien évidemment, si de nouvelles consignes sanitaires devaient être prises, remettant en cause ce dispositif, elle ferait alors « *une communication large et le service de la Formation professionnelle en informerait les stagiaires concernés au premier chef* ». A suivre donc.



Mesures barrières pour le travail sur site

L'ensemble des fédérations syndicales a demandé la dotation de masques FFP2 pour les agents en contact avec le public et en mission de contrôles.



La réticence du Secrétariat Général est manifeste alors que l'INSEE, par exemple, en a doté à l'ensemble de ses enquêteurs. Le nettoyage des locaux a de nouveau fait l'objet de nombreuses remontées négatives.

Il a été confirmé que les agents testés positifs et soumis à l'isolement verront leurs congés annuels transformés en congé maladie, sous réserve de la production d'un arrêt maladie, ce qui est la situation ordinaire.

FO Finances a bien conscience que la lutte contre la pandémie nécessite des mesures spécifiques mais elles doivent être proportionnées.

Les décisions gouvernementales contraignent au télétravail et nient le nécessaire collectif de travail, bien malmené depuis deux ans avec les conséquences néfastes sur la santé de nombreux agents. Alors qu'il vient de supprimer plus de 1 500 emplois à Bercy, ce gouvernement craint un absentéisme important dans les services publics, l'amenant à raccourcir les délais d'isolement en cas de test positif ou de cas contact !!!

**L'orientation est clairement définie :
l'économie d'abord.**

Le refus de revoir les objectifs assignés aux agents dans chaque direction, sous prétexte que nous ne sommes pas en Plan de Continuité d'Activité en est un nouvel exemple.